

## **PV No 3 de la séance du Conseil communal du mercredi 28 septembre 2016.**

Présidence : Mme Anouk Gäumann, Vice-Présidente.

### **Ordre du jour :**

1. Appel.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du PV de la séance du 24 août 2016.
4. Communication du Bureau.
5. Communication de la Municipalité.
6. Rapport sur le préavis n° 09/06.2016 – création d'un plafond d'endettement pour l'Association des Communes Police Région Morges (PRM).
7. Rapport sur le préavis n° 10/08.2016 – arrêté d'imposition pour l'année 2017.
8. Rapports sur le préavis n° 11/08.2016 – demande d'un crédit de Fr. 950'000.- pour financer l'étude relative à la construction d'une piscine couverte sur la parcelle communale n° 334.
9. Rapport sur le préavis n° 12/08.2016 – détermination du plafond d'endettement pour la législature 2016-2021.
10. Préavis no 13/09.2016 – demande d'un crédit de Fr. 170'000.- pour financer la location d'une patinoire mobile.
11. Simples questions.
12. Contre-appel.

\*\*\*\*\*

### **1) Appel.**

Il est 20h00 lorsque la Vice-Présidente ouvre la séance.

Elle souhaite la bienvenue aux Conseillers dans la salle du Conseil Communal de Saint-Prex. C'est avec un grand plaisir qu'elle préside son premier Conseil, accompagnée d'un Bureau entièrement féminin. Elle aimerait excuser par la même occasion notre Président, M. Alain Jouffrey, qui est en déplacement professionnel en Afrique du Sud.

Etant donné que nous sommes en début de législature et que le Bureau est fraîchement constitué, elle demande aux membres du Conseil de donner leur nom à chacune de leurs interventions pour faciliter la tâche de notre secrétaire.

Les Conseillers et Conseillères suivant(e)s sont excusé(e)s :

Mesdames et Messieurs	Alain JOUFFREY	Rafael Alexandre DE CARVALHO
	Philippe CHABLE	Guy GUERITZ
	Pascal GIRARDET	Luc MORET
	Sylvain RODRIGUEZ	Marc HAUSWIRTH
	Nicolas COTTIER	

56 membres du Conseil étant présents, l'Assemblée peut délibérer valablement, cela en accord avec les dispositions contenues à l'article 55 du règlement du Conseil.

## **2) Adoption de l'ordre du jour.**

La parole n'étant pas demandée, le sujet est clos.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité des membres présents.

## **3) Adoption du PV de la séance du 24 août 2016.**

M. Michel Conne a demandé une modification à la page 14, au 10<sup>ème</sup> paragraphe : à la place du texte suivant :

M. Michel Conne demande une précision à M. Humbert ; dans le projet il y a 5 couloirs, s'il y en avait 4, est-ce que la subvention subsiste ?

Il faudra lire désormais :

M. Michel Conne souhaite savoir si les coûts supplémentaires d'une 5<sup>ème</sup> ligne sont entièrement/partiellement couverts par la subvention.

Après la réponse de M. Humbert qui confirme que 5 lignes est le minimum pour obtenir une subvention, il faudra également ajouter une intervention de Mme Tinguely, à savoir :

Mme Tinguely ajoute que le montant de la subvention sera connu seulement après avoir déposé le dossier auprès du Canton.

Le PV no 2 est accepté à l'unanimité des membres présents avec remerciements à son auteur.

## **4) Communication du Bureau.**

La prochaine séance du Conseil, qui aura lieu le 2 novembre, est avancée à 19h30 pour une présentation sur la facture sociale. Notre invité sera M. Jean-Michel Clerc, Président du Conseil de la Politique Sociale.

Et pour rappel, la séance du 7 décembre commencera à 19h00 pour donner du temps à notre traditionnel repas de fin d'année pour lequel vous allez bientôt recevoir une invitation.

M. Courossé va distribuer à tous les Conseillers l'autorisation de parcage pour le *Park & Rail* valable les soirs des Conseils Communaux.

## **7) Rapports sur le préavis no 10/08.2016 – arrêté d'imposition pour l'année 2017.**

M. Michel Conne, Président de la Commission des Finances, lit son rapport.

La Commission des Finances propose :

- vu le préavis municipal
- entendu le rapport de la commission chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide :

1. d'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2017 à 55% de l'impôt cantonal de base, tel que proposé en annexe au présent préavis ;
2. d'admettre que celui-ci n'entrera en vigueur qu'après son approbation par le Conseil d'Etat.

La Vice-Présidente ouvre la discussion.

M. François Siegwart informe qu'il est préoccupé par la situation des finances qui est en dégradation structurelle.

Il estime que la marge d'autofinancement récurrente fut de 4 à 6 millions par an, il y a encore quelques années. Aujourd'hui cette marge a fondu à 1 million, plus précisément de 1 à 3 millions par an, soit au plus bas. Concernant la marge d'autofinancement par habitant, il n'ose même pas en esquisser la tendance.

Sa constatation est la suivante ; il n'y a plus de marge de manœuvre et les finances communales sont vulnérables au moindre imprévu ou choc externe.

Il a attentivement écouté le compte-rendu qui a été fait. La Commission des Finances « veille et examine la situation de près et n'hésitera pas le moment venu d'agir ». Mais sa question est la suivante : que pourra-t-elle faire avec une marge d'autofinancement qui a fondu ? La tirelire est vide. Pour lui, le moment venu, cela sera malheureusement trop tard. La Commission sera contrainte de réagir et la seule option possible sera une hausse programmée d'impôts.

L'autre alternative serait d'être proactif dès aujourd'hui et de couper court à tous les investissements qui ne sont pas absolument indispensables.

Il remercie de l'attention des Conseillers et Municipaux pour sa remarque personnelle.

Mme Carine Tinguely informe que la marge d'autofinancement en 2014 se montait à 9 millions et en 2015 à 4 millions, pour une commune qui a un taux d'imposition à 55 points. Saint-Prex se classe toujours dans les 13 communes qui ont un taux d'imposition les plus bas du Canton. Elle explique aussi qu'en 2010 la marge était de 1 million et que depuis 2010 cette marge a été suffisante pour financer les investissements. Elle pense qu'à ce jour les investissements qui ont été proposés par la Municipalité et votés par le Conseil étaient nécessaires pour la Commune de Saint-Prex.

## **5) Communication de la Municipalité.**

Mme Carine Tinguely, Municipale nous fait part de ce qui suit :

Le Grand Conseil Vaudois a adopté le 13 septembre dernier le projet de révision de la loi sur la péréquation intercommunale (LPIC) et son décret d'application.

Même si tous les intervenants s'accordent à dire que la péréquation actuelle doit être changée, le texte de loi adopté ne satisfait pas tous les partenaires.

Cette réforme touchera les finances communales dès 2017, alors que la RIE III ne déploiera pas ses effets avant 2019, dans le meilleur des cas. Huit points ont été modifiés dans le calcul de la péréquation avec une pression importante sur les finances de certaines communes.

En effet, une première estimation montre que sur un total de 318 communes, 209 seront gagnantes et seulement 109 verront leur contribution à la péréquation, soit rester identique, soit augmenter. Dans un premier temps, soit en 2017, 45 millions de francs supplémentaires seront ainsi redistribués entre les communes.

## **6) Rapport sur le préavis no 09/06.2016 – création d'un plafond d'endettement pour l'Association des Communes Police Région Morges (PRM).**

M. Michel Conne, Président de la Commission des Finances, lit son rapport.

La Commission des Finances propose :

- vu le préavis municipal
- entendu le rapport de la Commission des Finances chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide :

- d'amender l'article 26 alinéa 4 des statuts de l'Association de Communes Police Région Morges comme suit :
- le plafond d'endettement est fixé à Fr. 3'500'000.- (trois millions cinq cent mille).

La Vice-Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le sujet est clos.

Au vote, les conclusions du rapport sont acceptées à l'unanimité des membres présents.

M. Philipp Langer demande à Mme Tinguely de quel côté notre Commune sera l'année prochaine. Si le taux d'imposition augmenterait, serons-nous toujours du côté des communes gagnantes.

Mme Carine Tinguely ne va pas faire l'explication complète de la péréquation intercommunale, c'est un calcul très complexe. Le taux d'imposition des communes n'a strictement rien à faire avec le fait qu'une commune est bénéficiaire de la péréquation ou est une commune contributrice. Au niveau de la péréquation il a trois couches. La première couche concerne la taille de la commune : plus une commune est grande, plus elle en bénéficie. Cela veut dire que les villes centrales, qui ont des dépenses plus importantes que les plus petites communes, comme par exemple pour des opéras ou théâtres, bénéficient d'un montant plus important que les villages. Cette première couche concerne la population pour laquelle Saint-Prex reçoit une contribution en regard de ses 5'600 habitants. La deuxième couche concerne les dépenses thématiques. Elle aide les communes qui dépassent un nombre de point d'impôts pour certaines dépenses, comme pour l'entretien des routes, des transports ou des forêts. Et la troisième couche concerne la différence de valeur du taux d'imposition par rapport à la moyenne. Ceci est calculé sur la totalité des impôts sur le revenu des entreprises divisé par le taux d'imposition puis divisé par le nombre d'habitants. C'est ainsi que l'on obtient la valeur du point d'impôt. Cette valeur fait que les communes qui ont un taux en-dessus de la moyenne contribuent plus par rapport aux communes qui auraient un taux en-dessous. Jusqu'à présent, Saint-Prex contributeur à la péréquation : la valeur de notre point d'impôt est aujourd'hui au dessus de la moyenne des Communes Vaudoises. Il y a de fortes chances que dans le futur cela reste ainsi.

M. François Siegwart informe que pour lui, l'autofinancement, est à considérer sans les éléments exceptionnels. Il faut considérer le côté récurrent et prévisible, et si on fait les calculs on n'arrive pas loin des chiffres qu'il a mentionnés précédemment.

Mme Carine Tinguely est d'accord avec Monsieur Siegwart; on peut enlever les éléments exceptionnels, mais il faut aussi enlever tout ce qui est affecté car cela contribue aussi à changer la marge d'autofinancement. Effectivement, la proposition du préavis d'un taux à 55 points c'est bas ; beaucoup de communes nous envient. La Municipalité ne garantit pas de garder ce taux encore plusieurs années.

M. Michel Conne s'adresse à M. Siegwart ; il l'informe qu'il a raison mais qu'ils n'ont pas la même façon de voir les choses. L'un voit le verre à moitié plein et l'autre à moitié vide. Il explique que si la Commune devait faire une année un déficit, cela ne serait en rien catastrophique, vu que le taux d'imposition est revu chaque année et de ce fait on pourrait l'augmenter.

Depuis 2002, il entend chaque année, des personnes dire à la Commission qu'avec un taux si bas « on va droit dans le mur, vous faites des investissements de trop ». Peut-être bien que l'année prochaine la Commission des Finances demandera d'augmenter ce taux. Et si un citoyen vient se plaindre, on pourra toujours lui demander quand a été la dernière augmentation ? C'était il y a 20 ans selon M. Michel Conne. Et le taux a même été baissé à 3 points suite à l'introduction de la taxe du sac.

La parole n'étant plus demandée, le sujet est clos.

Au vote, les conclusions du rapport sont acceptées à l'unanimité des membres présents.

**8) Rapports sur le préavis no 11/08.2016 – demande d'un crédit de Fr. 950'000.- pour financer l'étude relative à la construction d'une piscine couverte sur la parcelle communale n° 334.**

M. Alexandre Wohnlich, rapporteur de la commission, lit son rapport.

M. Michel Conne Président de la Commission des Finances, lit son rapport.

Ces commissions proposent :

- vu le présent préavis municipal
- entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'étude relative à la construction d'une piscine couverte sur la parcelle communale n° 334 au lieu-dit «Au Cherrat» ;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 950'000.- pour entreprendre cette étude ;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt ;
4. d'admettre que cette dépense soit amortie en une seule fois, en 2018, par reprise de réserve du compte 9282.16 «Provision pour une nouvelle infrastructure sportive scolaire»

La Vice-Présidente ouvre la discussion.

M. Michel Conne informe que la Commission des Finances s'est assurée que la Commune a le budget pour financer les 8 millions restants pour la construction de la piscine, ainsi que les charges récurrentes (d'environ Fr. 1'200'000.-). Il ne prend pas position sur cet élément-là, mais si la Commission avait constaté que nous allions contre le mur, elle n'aurait pas conseillé de voter oui pour ce préavis.

M. Thierry Jaquiéry demande si la Municipalité connaissait le coût des prestations de l'architecte lors du concours ou ce dernier avait communiqué ses prestations par la suite. Il demande aussi s'il a déjà réalisé une piscine. Il n'était malheureusement pas là pour la présentation du projet lors du Conseil précédent.

M. Daniel Mosini, répond que pour les honoraires de l'architecte, il était facile de les supprimer. Lors du concours, ils n'ont pas eu besoin de faire une offre d'honoraires, par contre le prix estimatif du coût de construction, y compris des honoraires, avait été estimés par les différents lauréats et les trois premiers avaient été contrôlés.  
Le concours a été validé selon les normes SIA. Le jury était composé, en outre, d'une experte professionnelle qui a construit la piscine de Bassins.

Mme Carine Tinguely informe que ce n'est pas la commission, mais la Municipalité qui a estimé à 5 à 6 personnes, le personnel engagé, pour l'exploitation de la piscine. Il faut un maître nageur, une personne qui nettoie régulièrement les vestiaires, les douches, les toilettes pour ne pas avoir de problèmes hygiéniques, un concierge pour tester et nettoyer tout ce qui concerne le système de filtres et contrôler le chlorage. C'est pour cela que la Municipalité a estimé 5 à 6 personnes pendant les heures d'ouvertures. Si la piscine est ouverte de 8h00 à 20h00 il n'est pas possible d'avoir une personne qui travaille non stop durant toute la période, il doit y avoir un tournus.

Pour exemple à Cossonay ils ont estimé 4 à 5 personnes.

Concernant les coûts d'entretien, Mme Carine Tinguely avoue ne pas avoir l'expérience pour connaître tout ce qui est important au niveau d'une piscine, mais elle peut assurer que la Municipalité a fait des choix d'équipements qui coûtent relativement peu à l'entretien. Justement, ils n'ont pas choisi un fond amovible qui engendre des coûts importants et des frais annuels d'entretien.

Les bassins qui sont en carrelage peuvent tenir 30 ans. Ce qui pourrait être changé plus tôt serait éventuellement le système de filtration. Ils se sont basés sur un amortissement de 30 ans. Dans leurs calculs ils ont pris 1/30 du coût de l'investissement comme amortissement chaque année.

M. Thierry Jaquiéry a une dernière réflexion, sur les Fr. 650'000.-. Il a fait un calcul à Fr. 6.00 l'entrée et 365 jours par année cela fait 320 personnes qui devraient venir par jour à la piscine.

M. Berthoud s'est fait la même réflexion que M. Jaquiéry concernant ces Fr. 650'000.- et n'arrive pas à s'imaginer autant d'entrées. Il souhaite avoir une explication sur ce calcul et sur la location des lignes d'eau, car cela lui semble élevé.

Mme Carine Tinguely répond qu'ils ont pris les chiffres de la piscine de Chésereux entre les entrées et les locations de lignes d'eau.

Le but de la piscine de Saint-Prex est que les personnes viennent, nagent et repartent. Ils viennent aussi pour faire de la rééducation comme de la physiothérapie. Ils payent leurs entrées. Les personnes resteront en moyenne une à deux heures. Il y aura donc un tournus entre les clients. Trois cents personnes par jour sur une ouverture de 12 heures, ça représente 25 personnes par heure.

Concernant les locations de lignes d'eau, personne ne s'attend à venir nager gratuitement et cela même pour un club de natation. Ils payeront des lignes d'eau à l'heure. La piscine d'Echallens fait Fr. 400'000.- de chiffre d'affaire juste pour des cours de piscine.

M. Daniel Mosini ajoute que M. Humbert travaille sur le projet de la piscine de Coppet. C'est un architecte qui a des compétences en la matière contrairement à d'autres, ce qui a été apprécié du jury.

M. Thierry Jaquiéry se demande pourquoi dans le préavis de la Municipalité les heures d'ouverture de la piscine n'ont jamais été indiquées. Pour qu'il puisse donner un oui, il a besoin de savoir si la piscine sera ouverte de 9h00 à 17h00 ou de 6h00 à 22h00 ?

Mme Carine Tinguely répond qu'à ce jour la piscine n'est pas en exploitation, et de ce fait il n'y a pas de chiffres réels. La Municipalité s'est basée sur les chiffres des piscines communales d'Yverdon et de Chésérèx, qui sont les deux Communes que le Service des Sports et éducation physique leur ont conseillé de regarder. Ce sont les deux piscines les plus récentes construites dans le Canton de Vaud. Ils ont eu aussi l'occasion de discuter avec les Municipaux de la Commune de Cossonay qui sont dans la même dynamique que notre Commune de construire une piscine communale; ils ont mandaté un expert externe pour leur établir un plan financier. La Municipalité de Saint-Prex a souhaité le faire soi-même en se basant sur ce qu'il se fait dans d'autres communes. Ils ont constaté que leurs chiffres étaient très proches des autres projets semblables.

Par rapport aux horaires d'ouverture, la Municipalité a calculé un total de 76 heures comme pour la piscine de Chésérèx, soit du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00 et samedi et dimanche de 9h00 à 17h00. La piscine d'Yverdon a 75 heures, soit de 9h00 à 20h00 du lundi au vendredi et de 9h00 à 19h00 le samedi et dimanche. Au niveau de Saint-Prex ils se sont basés sur ces mêmes chiffres pour estimer un coût. Maintenant à l'usage, la Municipalité sera bien sûr très attentive sur la fréquentation de la piscine. Par exemple la piscine extérieure de Morges est louée à Medtronics le matin pour ses employés de 7h00 à 8h00. On peut très bien imaginer qu'une entreprise fasse le même genre de demande à la piscine de Saint-Prex. Et de même, si la population fait un souhait de vouloir venir nager de 6h00 à 8h00 avant d'aller travailler c'est envisageable. Il faudra voir quand les clients potentiels aimeraient venir. Souvent après 20h00, des clubs de natation louent des lignes. Dans ces cas là, ce n'est pas la Commune qui va mettre du personnel à disposition mais le club.

Le coût d'exploitation entre une piscine et une salle de gym n'est pas le même. Les Communes de l'ASISE souhaitent aussi que les enfants scolarisés dans leur Commune puissent bénéficier de notre piscine. Il y a aussi des demandes d'autres communes avoisinantes qui souhaitent que leurs élèves bénéficient de l'infrastructure de la piscine. La Municipalité va faire un calcul par rapport aux lignes qui seront utilisées sur l'année et faire une répartition par rapport au coût de la ligne par heure pour en faire une facturation au coût réel. Tout ceci doit être affiné au cours d'étude.

M. Thierry Jaquiéry communique que la commission a écrit que pour les Fr. 950'000.- d'exploitation il y aura 5 ou 6 personnes engagées ; mais 5 ou 6 personnes ce n'est pas le même montant.

Il demande aussi quel est le budget pour le remplacement des équipements qu'il faudra changer par rapport à l'usure.



M. Philipp Lange remarque qu'il s'agit de frais conséquents pour cette piscine, et qu'il avait déjà fait remarquer lors d'autres objets que nous sommes une Commune qui aimons le « luxe ». Avec le choix d'une piscine, il y aura obligatoirement d'autres projets auxquels il faudra renoncer en guise de compensation. Il soutient cependant complètement cette piscine, affirmant qu'il n'y a pas de meilleur investissement que la formation pour les jeunes et le sport pour les adultes. Vu les investissements de qualité de la Commune dans le passé et vu les frais engagés pour la piscine à long terme, il lui semble important qu'il ait une cafétéria ou un endroit convivial et attractif pour que les gens souhaitent revenir à la piscine, par exemple les parents qui amènent leur(s) enfant(s) à un cours de natation.

M. François Siegwart informe que son intervention fait un peu suite à la précédente. Il informe qu'il y a moins de 25 piscines publiques dans le Canton de Vaud, dont un certain nombre à Lausanne. Il demande combien de piscines ne sont pas des gouffres financiers ou qui n'ont jamais eu des problèmes techniques, d'intoxication au chlore, etc. Il peut montrer à l'assemblée l'arrêté vaudois sur l'hygiène des piscines publiques avec toutes ses normes et contraintes. Il souhaite lire un extrait de l'article publié par le journal l'Hebdo il y a une vingtaine d'années. Cet article explique qu'en Suisse Allemande ils ont dû fermer des piscines qu'ils avaient bâties à coups de millions quinze ou vingt ans plus tôt.

Il espère bien que Saint-Prex, qui bénéficie de la plus grande piscine en plein air d'Europe, « le lac Léman » et de piscines couvertes et olympiques dans un rayon de 30 minutes en transports publics, ne fera pas le grand plongeon dans ce gouffre financier.

Par rapport au préavis de ce jour, quasiment 1 million y sera absorbé. Il essaie de comprendre et de mettre un peu les choses en proportion. Cela représente l'équivalent de 3 à 4 ingénieurs qui planchent à plein temps durant toute une année. C'est terriblement cher et se demande comment on peut cautionner un tel préavis d'étude avec l'argent du contribuable, et ceci après avoir déjà dépensé une certaine somme pour le concours d'architecte.

Il s'abstiendra d'aborder le coût de la construction en tant que tel. Il se permet de commenter les charges d'exploitation estimées. Le coût de fonctionnement pour la piscine de Saint-Prex s'élèverait à Fr. 390'000.- par année, soit environ 20 à 40% de ce qui reste de la marge d'autofinancement actuelle de la Commune.

Avec tout le respect qu'il porte envers la Municipalité, la poursuite de la grande course aux investissements est, à son avis, un peu irresponsable. Cette course effrénée conduit à une hausse de l'endettement, mais surtout pour un certain nombre d'investissements comme cette piscine, à une hausse des charges récurrentes.

Il estime que la tirelire est vide, le taux d'imposition communal augmentera très vraisemblablement en raison de la RIE III et les péréquations-compensations solidaires entre communes et le taux d'imposition augmentera certainement si le Conseil accepte ce soir ce projet.

C'est une question de jugement et un choix politique, un choix de société, soit on coupe tout de suite les investissements qui ne sont pas indispensables, les projets qu'il appelle « projets caprices » pour laisser un peu de marge aux investissements absolument indispensables ou alors ça sera l'inéluctable hausse programmée des impôts qui nous sera certainement présentée.

Il demande de ne pas être complice de ce projet qui fera prendre l'eau aux finances, de voir la réalité en face et d'avoir le courage de voter non à ce préavis.

M. Daniel Mosini veut juste rappeler à M. Siegwart que sauver des vies d'une noyade dans le lac Léman n'a pas de prix.

Les communes qu'ils ont consultées, Gland, Bassins, Chéserex, Echallens et Rolle sont toutes enthousiastes de leur piscine et la plupart ont plus de 40 ans d'exercice.

Mme Carine Tinguely trouve qu'offrir 3 heures de sports à nos élèves dans une commune qui se dit riche n'est pas un caprice mais une obligation légale.

Elle informe que nous allons voter le plafond d'endettement, il y a une nouvelle méthode net. Si on retire tout notre patrimoine financier, qu'on peut se dessaisir sans mettre en péril l'administration et la Commune, on constate qu'aujourd'hui la Commune de Saint-Prex n'est pas endettée. Elle a une valeur comptable du patrimoine financier qui couvre notre endettement.

M. Alexandre Wohnlich souhaite rebondir sur ce que Mme Tinguely vient de dire : on a tous été élus par le peuple et nous devons être responsables, mais il met plus volontiers 8 à 9 millions pour une piscine que pour une 5ème salle de sport.

M. François Ludwig explique que lorsqu'il était Directeur et même avant sa fonction, les élèves pouvaient bénéficier des cours de natation dans le cadre de l'école. Ils avaient trouvé un arrangement avec l'institution de l'Espérance et la piscine couverte de Morges pour que les élèves de Saint-Prex puissent y aller et apprendre à nager dans le cadre de l'école. Malheureusement pour nos élèves, ces piscines se sont trouvées sur-occupées par les locaux et ils n'ont plus pu en jouir. Il est impossible de donner des cours de natation dans le lac Léman qui dépendent trop du temps et de la température. Il se demande si le département de la Formation de la Jeunesse autoriserait ce type d'exercice sur le point de la responsabilité et de la sécurité.

Il est un fervent défenseur de ne pas augmenter le taux d'imposition, mais cette fois il est prêt à militer pour une augmentation du taux de deux points pour offrir une piscine aux enfants et à la population de Saint-Prex.

Il fait savoir que les Communes de Rolle et de Gland qui jouissent d'une piscine couverte n'ont pas fait faillite.

M. Fabrice Dessaux partage un point avec M. Siegwart. On ne peut plus parler d'un projet d'étude quand nous parlons de Fr. 950'000.-. Nous parlons de voter un projet qui doit être étudié pour ensuite voter un crédit. Il trouve que nous devrions plus utiliser le terme « un projet d'étude » mais de parler directement de projet.

M. Daniel Mosini explique que l'étude du projet comprend bien les mots « avant projet » et « projet de l'ouvrage ».

M. Alexandre Wohnlich informe que dans le langage d'architecture c'est ainsi que cela se dénomme. Cela se dit ainsi partout en Suisse.

M. Michel Conne rappelle que la Commune a les moyens de financer cette piscine. Il explique que M. Siegwart s'inquiète pour l'augmentation du taux d'impôt, mais, il relève que ce taux n'a pas été augmenté depuis des années. Si nous devons augmenter le taux de 2 à 4 points, les habitants de la Commune devraient plutôt être heureux que pendant tant d'années le taux est resté identique et qu'ils ont pu économiser de l'argent. Personne n'aime payer plus d'impôts mais pour offrir une piscine aux élèves et à la population de notre Commune, il est prêt à payer un peu plus d'impôts. Il appuie largement ce projet.

Mme Sylvie Fuchs approuve aussi ce projet. Elle entend les inquiétudes de certaines personnes qui sont tout à fait légitimes, surtout pour celles des coûts. Elle demande s'il serait possible de réétudier plus profondément le projet d'étude de Fr. 950'000.-, pour que tout le monde soit rassuré sur ce point. Elle pense qu'il y a des réponses qui sont fondamentales. Elle aimerait qu'on renvoie à la commission le préavis pour faire une analyse plus détaillée.

M. Henri Haller va dans le même sens que Mme Fuchs et souhaite rajouter que par rapport à la récurrence des coûts, il y a un point qui a été très peu évoqué. La subvention d'un million plus la subvention du nouveau fonds mis à disposition par le Canton sur proposition de M. Leuba, ce qui fait une marge de manœuvre importante. Il aimerait savoir s'il y a un renvoi à la commission, on aura plus de précision sur une éventuelle possibilité de récupérer une partie de cet argent.

Mme Carine Tinguely souhaite donner les chiffres de la Commune de Cossonay, qui ont mandaté un expert. Leurs charges annuelles sont de Fr. 1'264'000.-, Saint-Prex les a estimés à Fr. 1'300'000.-. Au niveau des recettes, par contre, notre Commune a prévu Fr. 650'000.- et Cossonay les a estimés à Fr. 500'000.-. C'est très difficile de savoir à ce jour comment les habitants de Saint-Prex vont utiliser cette piscine.

La Municipalité a sollicité le Canton de Vaud pour avoir les chiffres précis au niveau de la subvention, en l'état il ne souhaite pas donner les chiffres. Il leur faut un projet concret. Par contre la Commune de Cossonay a chiffré à Fr. 805'000.- la subvention du fonds du sport. Notre Municipalité l'a chiffré à Fr. 1'000'000.-. La subvention LEUBA la Commune de Cossonay la chiffre à Fr. 1'500'000.-.

Mme Carine Tinguely a téléphoné à la Municipale de Cossonay qui est aussi Députée au Canton (qui a voté cette nouvelle loi LEUBA) qui estime à Fr. 2'300'000.- la subvention que la Commune devrait toucher. Notre Municipalité reste ouverte s'il faut mandater quelqu'un comme pour Cossonay. Elle estime qu'on n'aura pas des chiffres très différents, de ceux calculés pour le préavis.

M. Frédéric Berthoud se souvient que pour le préavis de Marcy dont les montants étaient moins élevés, il avait entendu les mêmes remarques que pour la piscine concernant les coûts. Il souhaite que les Conseillers aillent voir le nombre de personnes et enfants qui jouissent de ce lieu et jouent sur ses terrains. De plus, il croit savoir que le FC Amical est souvent sollicité pour louer ces installations, qui sont très appréciées. Il souhaite que la future piscine suscite les mêmes envies. Il comprend que se sont des grands montants, pour mais pour lui, s'il doit payer 2 points d'impôt en plus pour offrir une piscine à la population, il dit oui. Il propose de faire confiance à ce que la Municipalité a proposé et d'aller de l'avant.

M. David La Framboise souhaite appuyer le point que M. Philipp Langer avait relevé ultérieurement. Depuis 15 ans il amène ses enfants, ainsi que 4 familles de Saint-Prex à la piscine d'Echallens pour des cours de natation. Ils apprécient de pouvoir rester pendant le cours avec leur(s) autre(s) enfant(s) dans un espace très convivial. A contrario à Bassins il n'y a pas d'espace mis à disposition; les parents qui amènent les enfants à un cours doivent rester dans leur voiture. Il sait que ce n'est pas ce soir que nous devons en décider s'il faut ou non un espace convivial. Mais comme dans le premier projet, il y avait un espace et plus rien dans le deuxième ; il trouve que c'est essentiel de donner l'envie au gens de rester.

M. Louis-Claude Pittet a entendu dire que si le Conseil accepte ou refuse le préavis de la piscine, il y aurait un référendum. Il propose de mettre directement ce préavis en vote populaire pour ou contre la piscine avec le vote fédéral du 27 novembre prochain. Les délais seraient ainsi raccourcis et cela permettrait à la population de donner son opinion.

M. Jacques RoCHAT estime que toutes les personnes présentes ont été élues pour prendre des décisions et ne souhaite pas que cela passe en votation populaire.

M. Yves Morand estime que pour des raisons de sécurité cela serait bien que tous les enfants de Saint-Prex sachent nager.

Concernant la piscine régionale de Morges, la Commune s'est engagée pour l'étude de ce projet à hauteur de Fr. 66'000.-. Il souhaite savoir si celui-ci se concrétisait un jour, on ne serait pas obligé de participer à son financement puisque c'est un projet régional comme pour la patinoire de Morges il y a quelques années. La Municipalité peut-elle nous garantir que nous n'aurons pas à participer à ce projet ?

M. Daniel Mosini informe que la décision appartient totalement à notre Commune de vouloir y participer ou non. De plus, il pense que la Commune de Morges, si nous refusons le projet, ne refusera pas aux Saint-Preyards, de profiter de leur piscine. Il est certain que nous avons le droit de décider si nous souhaitons le crédit de construction. Au pire, on pourrait perdre les Fr. 66'000.- engagés.

Mme Carine Tinguely rappelle que le projet de Morges est un PPP (partenariat public privé). Le site et le projet sont exceptionnels, il y aura un SPA et un restaurant. Elle pense que vu l'ampleur du projet, il y aura des financements de la part de privés et que finalement la part des Communes autres que Morges ne sera pas la part la plus importante.

La Vice-Présidente demande à Mme Sylvie Fuchs si sa demande sur le renvoi du préavis à la Commission des Finances est maintenue.

Mme Sylvie Fuchs répond par l'affirmative.

Le Conseil va procéder au vote.

La Vice-Présidente relit la demande formulée par Mme Sylvie Fuchs.

Les Conseillers qui souhaitent renvoyer le Préavis n° 11/08 2016 « demande d'un crédit de Fr. 950'000.- pour financer l'étude relative d'une construction d'une piscine couverte sur la parcelle communale à la commission pour une étude plus approfondie » sont priés de lever la main.

La décision de renvoyer le préavis à la Commission des Finances pour une étude plus approfondie est refusée par 43 voix contre 11 voix pour et 2 absentions.

La parole n'étant plus demandée, le sujet est clos.

Au vote, les conclusions du rapport sont acceptées à 48 voix sur les 56 membres présents.

### **9) Rapport sur le préavis n° 12/08.2016 – détermination du plafond d'endettement pour la législature 2016-2021.**

Suite à la lecture de M. Michel Conne du rapport de la Commission des Fiances, la Commission propose :

- vu le présent préavis municipal
- entendu le rapport de la Commission chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide :

1. de fixer le plafond d'endettement net admissible à 60 millions de francs pour la législature 2016-2021 ;
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter jusqu'à ce que l'endettement net atteigne le montant fixé ci-dessus ;
3. de laisser dans les attributions de la Municipalité le choix du moment ainsi que la détermination des modalités de l'emprunt (selon art. 4 ch. 7 LC) ;

La Vice-Présidente ouvre la discussion.

M. Denis Oggiano informe que le Canton recommande que le plafond d'endettement net soit de maximum 250% des revenus, mais qu'au-delà de 150% il est considéré comme mauvais. M. Denis Oggiano se demande s'il est bien raisonnable d'aller au-delà des 150% ?

Mme Carine Tinguely communique que pour cette législature le Canton laisse libre les communes de fixer le plafond d'endettement. Jusqu'à présent, il y avait des directives du Canton et un calcul brut à 250%. Saint-Prex l'avait appliqué. Il y a eu passablement de divergences entre les associations des communes et le Canton. La grosse problématique était le patrimoine financier. Car en effet dans le plafond brut, on ne tenait pas compte de celui-ci. On ne distingue pas si l'endettement était pour faire tourner le ménage communal ou du patrimoine administratif ou encore pour le patrimoine financier. Les associations des communes se sont battues pour que ce patrimoine financier soit reconnu comme tel. Le Canton a émis pour cette législature une simple recommandation. Les communes peuvent aller à 600% si elles le souhaitent. La législature passée le plafond d'endettement était à Fr. 90 millions brut environ. La Commune de Saint-Prex avait déjà pris le maximum à 250%. Cela a toujours été ainsi et c'est pour cela que pour cette législature c'est ainsi. C'est une valeur tout à fait normale. Le Commune n'est pas endettée au niveau net.

La parole n'étant plus demandée, le sujet est clos.

Au vote, les conclusions du rapport sont acceptées à l'unanimité des membres présents.

**10) Préavis n° 13/09.2016 – demande d'un crédit de Fr. 170'000.- pour financer la location d'une patinoire mobile.**

La Commission suivante est nommée par le Bureau :

Barabara DELLWO  
Frédéric BERTHOUD

Steve BUGNON  
Sébastien PITTET

Suppléants :

Denis OGGIANO

Michèle STRICKER

**11) Simple questions.**

M. Michel Conne remercie la Secrétaire pour la rédaction de son Procès Verbal.

M. François Siegwart souhaite féliciter Mme Anouk Gäumann qui a dû prendre la Présidence au pied levé et en début de législature.

La parole n'étant plus demandée, le sujet est clos.

**12) Contre-appel.**

Il est fait.

La séance est levée à 21 h 48.

La Vice-Présidente :



Anouk Gäumann

La Secrétaire :



Chantal Courtais-Rey